

Séance du 25 mars 2025

DCM : N° 2025-03-05

**OBJET : ESPACE NATUREL SENSIBLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU DOUBS**

**L'an deux mil vingt-cinq  
Le vingt-cinq mars**

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



ID : 025-200082758-20250325-2025\_03\_05-DE

NOTA : Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 28/03/2025  
Convocation du Conseil du  
19/03/2025

Membres en exercice : 18  
Membres présents : 15  
Ayant pris part au  
vote : 18  
Ayant donné  
procuration : 3

**Résultat du vote :**

**Pour : 18**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. David HUMBERT

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE, Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Mireille PICARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Dans le but d'engager des actions de préservation et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « pelouses des Marnières », un partenariat entre la Commune de Tarcenay-Foucherans, le Département du Doubs, l'Office National des Forêts et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Franche-Comté a été mis en place sur la base d'une convention signée le 10 janvier 2020.

Le plan d'actions quinquennal, proposé par le CEN-FC en 2020 à l'issue des inventaires faunistiques et floristiques, a été approuvé par la commune par délibération du 8 avril 2021, et par la Commission Permanente du Conseil Départemental du Doubs en date du 25 avril 2022. Conformément à ce plan de gestion, plusieurs travaux et actions sont proposés, après discussions en Comité Technique du 06/03/2025 :

- Suivi technique et scientifique de cette mise en valeur et protection du site ;
- Poursuite des travaux de réouverture de la pelouse marneuse par abattage et broyage de pins par la MFR des Fins et lors d'un chantier participatif ;
- Animation d'une journée nature à destination des habitants ;
- Poursuite de l'expérimentation du pâturage extensif en fin d'été ;

Pour mettre en œuvre ces différentes actions, la commune devra engager les moyens suivants (travaux en régie et prestations et fourniture) :

<u>CEN-FC</u> :	
gestion administrative du plan de gestion,	2 012,50 € HT
suivis scientifiques, poursuite des travaux d'abattage et d'exportation des pins sylvestres, animation sortie nature	4 337,50 € HT
<u>Communauté de Communes Loue-Lison</u> : mise à disposition du broyeur (à hauteur de 4 forfaits et 16h de fonctionnement)	680 € HT
<u>Travaux en régie</u> :	
intervention du personnel administratif pour le suivi du dossier	300 € HT
et interventions des agents techniques pour la gestion des plantes envahissantes, l'accompagnement des chantiers de broyage et la mise en place de la clôture	3 000 € HT

Le montant de ce programme d'action 2025 s'élève donc à 10 330 € HT.

Dans le cadre de sa politique E.N.S., le Département prend en charge ces interventions à hauteur de 50 % pour les travaux de gestion administrative et 80 % pour tous les autres frais. Par conséquent le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Département :	7 570, 25 € HT soit 73,3 %
Autofinancement commune :	<u>2 759, 75 € HT soit 26,7 %</u>
Total :	10 330, 00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le programme d'actions 2025,
- approuve le plan de financement proposé et s'engage à prendre en charge les coûts résiduels,
- autorise le maire à signer les devis nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions,
- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY


